



# Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle-Calédonie

BP 18197 – NOUMEA 98857 – Tél/Fax (687) 74 16 72

Courriel : [ldhc@lagoon.nc](mailto:ldhc@lagoon.nc)



Communiqué n° 49 du 31 Mai 2006

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin, la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle-Calédonie rappelle que le droit à un environnement sain et préservé constitue un droit fondamental en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs. De nombreux textes y font maintenant référence, tant au niveau international - comme la charte d'Ottawa, le sommet de Rio puis celui de Johannesburg - qu'au niveau national, comme la Charte de l'Environnement, constitutionnalisée le 28 février 2005.

La LDHC-NC est parfaitement consciente que la protection de l'environnement représente un coût en concurrence avec la distribution des dividendes aux actionnaires investisseurs. Par conséquent, cette protection doit être l'objet d'une vigilance ferme et permanente de la part des collectivités publiques, des citoyens et de leurs associations. Les pouvoirs publics ont bien pour rôle d'en imposer l'application, par des textes de lois et des règlements, mais aussi par la mise en place des moyens de contrôle et de répression, en garantissant le principe "pollueur-payeur".

La LDHC-NC souligne à ce sujet que la charte française de l'Environnement consacre un nouveau droit individuel, celui du "*droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé*" (article 1). Par conséquent elle en demande son adoption par le Congrès et son application pleine et entière en Nouvelle-Calédonie. Elle rappelle aussi qu'à l'heure de la mise en place de projets industriels pharaoniques, l'article 39 de la loi organique mettant en œuvre l'Accord de Nouméa n'a toujours pas été appliqué (et il devait l'être "avant 2004"). Par la définition d'un schéma préalable, il devait permettre d'encadrer l'ensemble des projets miniers. Aujourd'hui, ce sont les usines qui encadrent l'environnement.

Le Président Elie Poigoune et le Bureau de la LDHCNC